

# Compte-Rendu Bureau Communautaire n°4/2026

**Séance du lundi 18 mai 2026 à 09:00**  
**Pôle des Services Publics de Vic en Bigorre**

Quorum : 6

**Membres présents :**

Louis DINTRANS, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Julien LCAZE, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Patrick ROUCAU, Véronique THIRAUULT, Thomas SIMONIAN, Jean-Pierre CURDI

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

**Membres Absents :**

**Président de séance :** Frédéric RÉ  
**Secrétaire de séance :** Patrick ROUCAU

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour de la séance :**

<b>Ordre</b>	<b>Texte ordre du jour</b>	<b>Nom du rapporteur</b>
1	Projet Bigorrus CCAM – Approbation lancement des études techniques	Frédéric RÉ
2	Nouveau parcours de l'offre de médiation pour l'abbaye de Saint-Sever de Rustan – Projet « Severus » - Réalisation phase 1 – Approbation modification du plan de financement	Frédéric RÉ
3	Pôle Environnement CCAM – Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Approbation signature convention de financement du projet d'amélioration de la qualité du geste de tri	Frédéric RÉ

## Détails des projets / délibérations :

Projet Bigorrus CCAM – Approbation lancement des études techniques

### **PROJET BIGORRUS CCAM – APPROBATION LANCEMENT DES ÉTUDES TECHNIQUES**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que la Communauté de Communes Adour Madiran est impliquée depuis 2023 dans le développement du projet dénommé aujourd'hui « Bigorrus », sis sur la commune de Castelnau-Rivière-Basse.

Il informe que, conformément à la décision du Conseil Communautaire n°DEL20251204\_13-DE du 04 décembre 2025, après avoir approuvé l'étude d'opportunité puis l'étude de faisabilité, il s'agit désormais de lancer les études techniques nécessaires au développement de ce projet.

Ces études se décomposent comme suit :

<b>Nature phase</b>	<b>Montant en € HT</b>
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	39 500,00 €
Relevés 2D/3D du site du silo	16 340,00 €
Faisabilité technique implantation des Machines	230 632,00 €
Étude environnementale « 4 saisons »	30 000,00 €
Étude sur le foncier agricole	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>326 472,00 €</b>

Le montant des études pour l'année 2026 s'élève ainsi à 326 472,00 € HT.

### Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Leader	120 000 €	
Conseil Départemental 65	108 519 €	36,76 %
	97 953 €	33,24 %
Autofinancement		30,00%
<b>Total</b>	<b>326 472 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur le Président propose de faire une demande auprès de l'Europe et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour le montant estimatif d'études s'élevant à 326 472,00 € HT.

Aussi,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCAM n°DEL20251204\_13-DE du 04 décembre 2025 approuvant le lancement des études techniques pour la réalisation du projet Bigorrus ;

Considérant la création de l'Association Bigorrus et les réunions des collèges « Acteurs économiques » et « Institutions » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- valider le programme d'études tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de **326 472,00 € HT** pour l'année 2026 ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Europe et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées les subventions les plus élevées possible sur le projet de lancement des études techniques ;
- demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;

- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Louis DINTRANS, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Julien LACAZE, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Patrick ROUCAU, Véronique THIRAUT, Thomas SIMONIAN, Jean-Pierre CURDI  
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

-----  
Nouveau parcours de l'offre de médiation pour l'abbaye de Saint-Sever de Rustan – Projet « Severus » -  
Réalisation phase 1 – Approbation modification du plan de financement

### **PARCOURS DE L'OFFRE DE MÉDIATION POUR L'ABBAYE DE SAINT-SEVER DE RUSTAN – PROJET « SEVERUS » - RÉALISATION PHASE 1 - APPROBATION MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt [AMI], porté par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, un projet de « revitalisation » et de développement de l'Abbaye de Saint-Sever de Rustan est engagé, auquel contribuent plusieurs acteurs.

À cet égard, la Communauté de Communes Adour Madiran - sur laquelle se situe l'abbaye - souhaite contribuer activement à cette dynamique de développement, notamment dans une double perspective touristique et patrimoniale, rappelant que Saint Sever de Rustan est labellisé « Village d'Avenir », afin notamment de :

- Renforcer l'attractivité de l'abbaye et plus largement du territoire,
- Contribuer à la dynamique touristique de la CCAM,
- Articuler les différentes dimensions du projet au sein de l'abbaye, mais également avec les autres propositions du territoire.

Dans cette perspective, la CCAM a souhaité recourir à une mission d'accompagnement visant à concevoir et piloter la mise en œuvre d'une offre de propositions de médiation, de visite, en phase avec les évolutions des attentes des publics, et concourant à l'attractivité du site avec les objectifs suivants :

- Déterminer le positionnement et la narration en fonction des publics-cibles qui seront déterminés et l'expérience visiteur à proposer,
- Modéliser un (ou des) parcours de visite et de découverte de l'abbaye, ainsi que les différents « dispositifs » permettant la médiation du site et de son histoire,
- Phaser la mise en œuvre du parcours défini et piloter la réalisation des contenus, outils, dispositifs, etc.

Depuis avril 2025, plusieurs réunions du Comité de pilotage ad hoc ont approuvé les orientations de ce projet et ont abouti à un plan de réalisation à mettre en œuvre sur plusieurs phases.

Monsieur le Président présente le détail de la phase 1 afin d'engager l'opération et pouvoir ainsi proposer, à l'ouverture de la saison touristique 2026, de nouvelles expériences aux visiteurs de l'Abbaye :

<b>Nature phase</b>	<b>Montant en € HT</b>
Elaboration du projet muséographique	30 000,00 €
Conception et mise au point d'une IA de visite, l'IA Severus	70 000,00 €
Aménagement zone 1 / accueil boutique	75 000,00 €
Aménagement zone 6 / la « Galerie des traces »	70 500,00 €
<b>TOTAL PHASE 1</b>	<b>245 500,00 €</b>

Le montant des études pour l'année 2026 s'élève ainsi à 245 500,00 € HT.

Monsieur le Président indique que l'enveloppe budgétaire qui pourrait être dédiée à cette opération est de 245 500 € HT et il convient de solliciter l'Etat et l'Europe (Leader), selon le plan de financement suivant :

Etat (DETR)	73 500 €	29,94 %
Leader	120 000 €	48,88 %
Autofinancement	52 000 €	21,18 %
<b>Total</b>	<b>245 500 €</b>	<b>100 %</b>

**Vu** le partenariat entre le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran pour l'organisation de l'accueil et des visites guidées de l'Abbaye de Saint-Sever de Rustan depuis 2014 ;

**Vu** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée entre le Département des Hautes-Pyrénées, la Communauté de Communes Adour Madiran et l'Association Action Territoriale (Groupe SOS) ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°DEL20250227\_19-DE du 27 février 2025 approuvant le lancement de l'étude de positionnement, conception et de pilotage du parcours de l'offre de médiation pour l'Abbaye de Saint Sever de Rustan ;

**Considérant** les résultats de l'étude de positionnement, de conception et de pilotage du parcours de l'offre de médiation pour l'Abbaye de Saint Sever de Rustan lancée en avril 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- valider le programme de travaux de la phase 1 du projet « Severus » tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de **245 500,00 € HT** ;
- approuver, par conséquent, le plan de financement présenté ci-dessus pour engager la réalisation de la phase 1 dudit projet ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Europe et de l'Etat les subventions les plus élevées possible sur le projet de réalisation de la phase 1 du projet ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Louis DINTRANS, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Julien LACAZE, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Patrick ROUCAU, Véronique THIRAUT, Thomas SIMONIAN, Jean-Pierre CURDI

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Pôle Environnement CCAM – Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Approbation signature convention de financement du projet d'amélioration de la qualité du geste de tri

**PÔLE ENVIRONNEMENT CCAM – SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS – APPROBATION SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU GESTE DE TRI**

Monsieur le Président rappelle que par la compétence « *Collecte et traitement des déchets ménagers* », la Communauté de Communes Adour Madiran collecte des déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques.

Pour accompagner la viabilité financière de cette collecte différenciée, la collectivité a conventionné avec l'Eco-organisme CITEO/Adelphe, agréé par l'Etat pour la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques.

CITEO/Adelphe contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2025, Citeo/Adelphe a publié un Appel à Projets (AAP) visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- **Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;**
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 546 projets collecte sur près de 39 Millions d'habitants, accompagnés au cours des sept dernières années par Citeo et Adelphe ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Sur la base d'un projet présenté bureau communautaire du 26 novembre 2024 et ayant donné lieu à la délibération n°DEL20241126\_11-DE du 26 novembre 2024 ayant pour objet une demande de financement, la collectivité a candidaté à l'axe visant à améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif.

Le 13 février 2026, la collectivité a été informée par Citeo/Adelphe qu'elle est lauréate de cet appel à projet.

Aussi,

Considérant que la délibération n°DEL20241126\_11-DE du 26 novembre 2024 concernait le dossier de l'appel à projet version 2024, représenté en 2025, afin de finaliser la contractualisation de financement, il s'agit de confirmer l'autorisation de signature ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après avoir pris connaissance du projet, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et annexes et toute pièce complémentaire afférentes à ce dossier ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant à l'effet d'entreprendre toute démarche et à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Louis DINTRANS, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Julien

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE  
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

LACAZE, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Patrick ROUCAU, Véronique THIRALT, Thomas SIMONIAN,  
Jean-Pierre CURDI  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 0 voix  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Absents lors du vote : 0

---

Le Secrétaire de séance,  
Patrick ROUCAU

Fait à Vic en Bigorre,  
Le 18/05/2026,

Le Président,  
Frédéric RÉ